

# COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

## COMPETENCES OBLIGATOIRES

COMPETENCES OBLIGATOIRES			
<b>1 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>2 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>3 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire</li> <li>- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire</li> <li>- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur</li> <li>- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire</li> <li>- Organisation de la mobilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme Local de l'Habitat</li> <li>- Politique du logement d'intérêt communautaire</li> <li>- Actions et aides financières en faveur du logement social</li> <li>- Réserves foncières pour l'équilibre social de l'habitat</li> <li>- Actions en faveur du logement des personnes défavorisées</li> <li>- Amélioration du parc immobilier bâti</li> </ul>	
<b>4 - POLITIQUE DE LA VILLE</b>	<b>5 - GEMAPI</b>		<b>6 - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville</li> <li>- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale</li> <li>- Dispositifs locaux de prévention de la délinquance</li> <li>- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville</li> </ul>	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations		Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs
<b>7 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>8 - EAU</b>	<b>9 - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES</b>	<b>10 - GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES</b>

## COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

<b>1 - VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>
<b>2 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre la pollution de l'air</li> <li>- Lutte contre les nuisances sonores</li> <li>- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</li> </ul>
<b>3 - EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>

## COMPETENCES FACULTATIVES

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Actions en faveur de l'enseignement notamment supérieur ou international</li> <li>2. Actions en matière culturelle ou éducative</li> <li>3. Actions en faveur de la protection et la valorisation du patrimoine</li> <li>4. Protection et valorisation des espaces naturels ou agricoles</li> <li>5. Etudes relatives au développement des Technologies de l'Information et de la Communication au service du grand public</li> <li>6. Toutes études relatives à l'assistance aux communes membres et à d'éventuelles extensions des compétences de la communauté d'agglomération</li> <li>7. Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques - Aménagement numérique</li> <li>8. Service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables</li> <li>9. Missions hors GEMAPI</li> </ol>
--